

RITTMO AGROENVIRONNEMENT

**Recherche Innovation Transfert de Technologie
pour les Matières Organiques**

Siège social : 37 rue de Herrlisheim - Biopôle - 68000 COLMAR

Siret : 441 508 017 00031

**Rapports du Commissaire aux Comptes
au 31 décembre 2025**

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RITTMO AGROENVIRONNEMENT

**Recherche Innovation Transfert de Technologie
pour les Matières Organiques**

Siège social : 37 rue de Herrlisheim - Biopôle - 68000 COLMAR

Siret : 441 508 017 00031

RITTMO AGROENVIRONNEMENT

Recherche Innovation Transfert de Technologie pour les Matières Organiques

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association RITTMO AGROENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- La note « Introduction » portant sur le changement de méthode comptable, en application du règlement ANC n°2022-06, intervenu au cours de l'exercice, ainsi que ses incidences sur les comptes annuels.
- La note « Introduction » qui expose la décision de constituer pour la 1^{ère} fois en 2025 une provision I.F.C. (Indemnités de Fin de Carrière) pour le personnel de l'association, et précise l'impact de cette décision de gestion sur les fonds propres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse,
Le 04 juin 2026


FIDALSEC LINSIG
Commissaire aux comptes



Vincent SUTTER



BILAN ACTIF

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,02
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	18 287,49	18 275,40	12,09		374,40	
Autres immobilisations incorporelles	10 502,65	10 502,65				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				5,09		6,37
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 723 682,37	1 669 133,96	54 548,41		129 412,82	
Autres immobilisations corporelles	217 138,36	212 861,87	4 276,49		5 003,19	
Immob. corp. en cours, av. acptes	16 654,05		16 654,05			
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	25,00		25,00		25,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 986 289,92	1 910 773,88	75 516,04	5,09	134 815,41	6,39
Stocks et en-cours	580 861,04		580 861,04	39,16	492 055,59	23,33
Créances				43,06		67,20
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	324 782,26		324 782,26		1 094 648,60	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	298 641,99		298 641,99		306 048,97	
Charges constatées d'avance	15 283,58		15 283,58		16 405,70	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	188 173,53		188 173,53	12,69	64 804,77	3,07
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 407 742,40		1 407 742,40	94,91	1 973 963,63	93,61
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 394 032,32	1 910 773,88	1 483 258,44	100	2 108 779,04	100



BILAN PASSIF

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		19,39		13,64
Réserves statutaires ou contractuelles	287 624,03		287 624,03	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-62 814,69	-4,23	-72 782,27	-3,45
Excédent ou déficit de l'exercice	83 686,46	5,64	84 453,85	4,00
Situation nette (sous-total)	308 495,80	20,80	299 295,61	14,19
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	28 454,95	1,92	72 998,62	3,46
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	336 950,75	22,72	372 294,23	17,65
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	76 611,59	5,17	8 634,00	0,41
TOTAL DES PROVISIONS (III)	76 611,59	5,17	8 634,00	0,41
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 579,79	8,40	201 313,66	9,55
Emprunts et dettes financières diverses			338,91	0,02
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	589 210,58	39,72	1 181 620,86	56,03
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	44 546,00	3,00	101 018,01	4,79
Fournisseurs, factures non parvenues	16 793,81	1,13	31 830,29	1,51
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	166 938,05	11,25	178 162,31	8,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Créditeurs divers	866,99	0,06	181,21	0,01
Produits constatés d'avance	126 760,88	8,55	33 385,56	1,58
TOTAL DES DETTES (IV)	1 069 696,10	72,12	1 727 850,81	81,94
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 483 258,44	100	2 108 779,04	100



COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	44 866,64	35 241,67	9 624,97	27,31
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 007 936,97	899 749,34	108 187,63	12,02
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	228 284,36	139 286,42	88 997,94	63,90
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 634,00	96 346,62	-87 712,62	-91,04
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	10 000,00		10 000,00	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	89 413,01	149 656,96	-60 243,95	-40,25
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 389 134,98	1 320 281,01	68 853,97	5,22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	379 041,61	402 333,36	-23 291,75	-5,79
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	20 771,55	16 339,49	4 432,06	27,12
Salaires	691 977,85	696 139,14	-4 161,29	-0,60
Cotisations sociales	278 130,69	286 961,02	-8 830,33	-3,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 925,35	42 347,30	37 578,05	88,74
Dotations aux provisions	2 125,32		2 125,32	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	385,32	7 695,95	-7 310,63	-94,99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 452 357,69	1 451 816,26	541,43	0,04
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-63 222,71	-131 535,25	68 312,54	51,93



COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	0,15	0,17	-0,02	-11,76
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0,15	0,17	-0,02	-11,76
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 120,98	12 091,27	-3 970,29	-32,84
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	8 120,98	12 091,27	-3 970,29	-32,84
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-8 120,83	-12 091,10	3 970,27	32,84
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-71 343,54	-143 626,35	72 282,81	50,33
Produits exceptionnels (V)		106 018,20	-106 018,20	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		8 784,00	-8 784,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		97 234,20	-97 234,20	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-155 030,00	-130 846,00	-24 184,00	-18,48
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 389 135,13	1 426 299,38	-37 164,25	-2,61
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 305 448,67	1 341 845,53	-36 396,86	-2,71
EXCÉDENT OU DÉFICIT	83 686,46	84 453,85	-767,39	-0,91
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	83 686,46	84 453,85	-767,39	-0,91



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 483 258,44 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 83 686,46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'association RITTMO Agroenvironnement présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- Les refacturations diverses (occupation de locaux - remboursement par OPCO de frais de formation) sont comptabilisés en compte 708000 "produits des activités annexes"
- Les aides à l'embauche et apprentissage sont comptabilisés en compte 649000 "Remboursements charges de personnel"

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'association RITTMO a décidé de constituer pour la 1ère fois en 2025 une provision pour IFC (Indemnités de Fin de Carrière) pour son personnel. Selon les textes comptables, il s'agit d'un changement de méthode justifié par l'application d'une méthode de référence.

Son impact à l'ouverture d'un montant de 74 486 euros doit être imputé en totalité sur les capitaux propres par le débit du compte Report à nouveau

Ce changement génère une différence dans le tableau de l'annexe relatif aux provisions entre le montant figurant dans la colonne "début d'exercice" par rapport au même tableau fiscal de l'exercice précédent.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les immobilisations incorporelles correspondent à des licences et logiciels.

Les plans d'amortissement linéaires ont été fixés sur une durée de 1 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels		1 à 10
Installations générales		3 à 5
Matériel de transport		3 à 5
Matériel de bureau		1 à 5
Mobilier		2 à 5

Les biens acquis dans le cadre d'une étude spécifique et financés par une subvention d'investissement sont amortis en fonction de la durée de l'étude.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Informations sur les stocks en-cours de production



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les en-cours sont constitués principalement d'études non finalisées au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation au coût de revient des heures et achats directs affectés par projet. Le coût horaire est établi sur la base du salaire brut majoré des charges patronales auquel est affecté un coefficient de majoration couvrant les charges de structure.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	31 441,14		
TOTAL	31 441,14		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 722 440,44		1 241,93
Installations générales, agencements et aménagements divers	60 669,68		
Matériel de transport	65 377,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	147 867,82		2 730,00
Avances et acomptes			16 654,05
TOTAL	1 996 354,94		20 625,98
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	25,00		
TOTAL	25,00		
TOTAL GENERAL	2 027 821,08		20 625,98



ETAT DES IMMOBILISATIONS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 651,00	28 790,14	
TOTAL		2 651,00	28 790,14	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 723 682,37	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			60 669,68	
Matériel de transport		25 900,00	39 477,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		33 606,14	116 991,68	
Avances et acomptes			16 654,05	
TOTAL		59 506,14	1 957 474,78	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			25,00	
TOTAL			25,00	
TOTAL GENERAL		62 157,14	1 986 289,92	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 5	Linéaire	31 066,74	362,31	2 651,00	28 778,05
TOTAL			31 066,74	362,31	2 651,00	28 778,05
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	1 à 10	Linéaire	1 593 027,62	76 106,34		1 669 133,96
Inst. générales, agencs divers	3 à 5	Linéaire	59 962,74	500,00		60 462,74
Matériel de transport	3 à 5	Linéaire	65 377,00		25 900,00	39 477,00
Matériel de bureau, informatique	1 à 5	Linéaire	143 571,57	2 956,70	33 606,14	112 922,13
TOTAL			1 861 938,93	79 563,04	59 506,14	1 881 995,83
TOTAL GENERAL			1 893 005,67	79 925,35	62 157,14	1 910 773,88



ÉTAT DES STOCKS

Ass. RITTIMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
En cours de production de services	492 055,59	88 805,45		580 861,04
TOTAL	492 055,59	88 805,45		580 861,04



ETAT DES CRÉANCES

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	25,00		25,00
Actif circulant			
Autres créances clients	324 782,26	324 782,26	
Personnel et comptes rattachés	37,46	37,46	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16,38	16,38	
Impôts sur les bénéfices	155 454,00	155 454,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 938,68	3 938,68	
Divers	138 980,38	138 980,38	
Débiteurs divers	215,09	215,09	
Charges constatées d'avance	15 283,58	15 283,58	
TOTAL	638 732,83	638 707,83	25,00



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ass. *RITTMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	15 283,58
TOTAL	15 283,58

PRODUITS À RECEVOIR

Les créances clients comprennent les factures à établir relatives à des projets terminés non facturés à la date de clôture.
Les autres créances sont notamment constituées des subventions d'investissement et de fonctionnement à recevoir pour 138 980.38 €

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	205 853,16
Autres créances	138 980,38
TOTAL	344 833,54



ETAT DES PROVISIONS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	74 486,27	2 125,32		76 611,59
Provisions pour impôts	8 634,00		8 634,00	
TOTAL	83 120,27	2 125,32	8 634,00	76 611,59
TOTAL GÉNÉRAL	83 120,27	2 125,32	8 634,00	76 611,59
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 125,32	8 634,00	



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	429,06	429,06		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	124 150,73	73 214,71	50 936,02	
Fournisseurs et comptes rattachés	61 339,81	61 339,81		
Personnel et comptes rattachés	63 497,95	63 497,95		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 097,09	78 097,09		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 147,01	20 147,01		
Autres impôts et taxes assimilées	5 196,00	5 196,00		
Autres dettes	866,99	866,99		
Produits constatés d'avance	126 760,88	126 760,88		
TOTAL	480 485,52	429 549,50	50 936,02	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 297,41			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	87 464,04			



COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

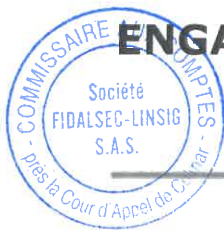
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Il s'agit de projets pour lesquels la facturation à la cloture est supérieure au temps passé et aux coûts engagés.

	Montant
Exploitation	126 760,88
TOTAL	126 760,88

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	429,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 793,81
Dettes fiscales et sociales	97 313,30
TOTAL	114 536,17



ENGAGEMENTS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association RITTMO AGROENVIRONNEMENT a souscrit auprès d'Allianz un contrat d'assurance couvrant partiellement l'engagement au titre des Indemnités de Fin de Carrière dues aux salariés lors de leur départ en retraite. A compter de l'exercice 2025, le montant de l'engagement qui excède le montant du placement auprès de l'assureur fait l'objet d'une provision pour risques et charges. Cette provision s'élève à 76 611.59 euros au 31/12/2025

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 115 788,47 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,60 %
Table de mortalité	INSEE 2024
Départ volontaire à	67 ans
Taux de rotation	
Taux de turn over moyen	



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FIDALSEC-LINSIG
25 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY
68200 MULHOUSE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Attestations	5 184,00	5 075,00
		1 500,00
TOTAL	5 184,00	6 575,00

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

concernant

RITTMO AGROENVIRONNEMENT

**Recherche Innovation Transfert de Technologie
pour les Matières Organiques**

Siège social : 37 rue de Herrlisheim - Biopôle - 68000 COLMAR

Siret : 441 508 017 00031

RITTMO AGROENVIRONNEMENT

Recherche Innovation Transfert de Technologie pour les Matières Organiques

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, en application de l'article L.612-5 du code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons été avisés des conventions suivantes qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions conclues avec la société GUSTAVE MULLER, représenté par Monsieur KOENIG Nicolas, Membre de votre Conseil d'Administration

Achats de petits équipements	995,16 € HT
------------------------------	-------------

Le solde du compte fournisseur est créditeur de 203,21 € au 31 décembre 2025.

Conventions conclues avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, représentée par Monsieur EHRHART Gilles et Membre de votre Conseil d'Administration

Dans le cadre de la convention relative au projet « FERTI.CLICK+ » notifiée le 14 janvier 2015, l'association RITTMO doit reverser à la Chambre d'Agriculture d'Alsace une quote-part de subvention de la part de Colmar Agglomération soit 877,67 €.

Conventions conclues avec BIO EN GRAND EST, représentée par Monsieur WEISSBART Joseph et Membre de votre Conseil d'Administration

Dans le cadre de la convention relative au projet « FERTI.CLICK+ » notifiée le 14 janvier 2015, l'association RITTMO doit reverser à Bio en Grand Est une quote-part de subvention de la part de Colmar Agglomération soit 440,79 €.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Conventions conclues avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, représentée par Monsieur EHRHART Gilles, Membre de votre Conseil d'Administration

Frais de formation externes par la Chambre d'agriculture d'Alsace	440,00 € HT
---	-------------

Le solde du compte fournisseur est nul au 31 décembre 2025.

Conventions conclues avec la SADEF, représentée par Monsieur Sylvain MICHEL, Membre de votre Conseil d'Administration

Analyses et sous-traitance par la SADEF	4 863,80 € HT
---	---------------

Le solde du compte fournisseur est nul au 31 décembre 2025.

Fait à Mulhouse,
Le 04 juin 2026


FIDALSEC LINSIG
Commissaire aux comptes


Vincent SUTTER